

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL sur les postulats

**Jean-Marie Surer et consorts au nom du groupe libéral «Rebondir pour montrer aux
Vaudois leur patrimoine des Beaux-Arts»**

et

**Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste «Le Musée cantonal des Beaux-
Arts mérite un nouveau projet»**

La Commission s'est réunie le vendredi 9 septembre à la salle de conférences 55 du DFJC à la rue de la Barre 8 à Lausanne dans la composition suivante : Mesdames Catherine Aellen, Christine Chevalley, Claudine Dind, Messieurs Martial De Montmollin, Jean-Michel Favez, Michele Mossi, Gabriel Poncet, Jean-Marie Surer et Jean-François Cachin (président-rapporteur).

Le Conseil d'Etat était représenté par Madame Anne-Catherine Lyon, Chef du département de de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, accompagnée de Madame Brigitte Waridel, Cheffe du service des affaires culturelles.

La prise des notes durant la séance a été assurée par M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions parlementaires du secrétariat général du Grand Conseil, dont nous le remercions très chaleureusement. Ce rapport a pour but, de répondre aux postulats de Jean-Marie Surer et de Cesla Amarelle concernant le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts.

1. Préambule de Madame la Conseillère d'Etat

Madame la Conseillère d'Etat est d'avis pour dire que si le rapport du Conseil d'Etat est petit par la taille, il est grand par les actes. Elle souligne l'intérêt du Grand Conseil pour la question du Musée des Beaux-Arts.

2. Position des auteurs des postulats

Ils se déclarent satisfaits par la réponse du Conseil d'Etat. Ils souhaitent poser trois questions concernant :

- une éventuelle collaboration intercantonale, entre les cantons de Vaud et de Genève au sujet de ce musée. Le rapport ne traite pas de cette question ;

- le traitement du crédit d'ouvrage par le GC : à quel moment, le passage au plénum est-il prévu ?
- le crédit d'ouvrage devrait-il être soumis au référendum ?

Madame la Conseillère d'Etat répond aux trois questions :

- il a été question, il y a quelques années, d'un musée intercantonal des Beaux-Arts. Des discussions avaient été menées entre le Canton de Vaud et le Canton de Genève sans que celles-ci n'aboutissent formellement ;
- le crédit d'ouvrage sera, en principe, débattu par le GC au début du deuxième semestre 2012. Ce délai est celui du Conseil d'Etat.
- le crédit d'ouvrage sera soumis au référendum facultatif¹.

La Cheffe du SERAC précise le point concernant le musée intercantonal : le musée des arts à Genève est un musée d'arts et d'histoire, tandis que dans le Canton de Vaud, ce musée est un musée d'histoire et d'archéologie. Dans ces conditions, elle souligne la difficulté de créer un musée intercantonal, car cela prendrait un certain nombre d'années.

3. Discussion générale

Un membre de la commission exprime sa déception, non pas sur le rapport du CE, mais sur le choix du site de la gare de Lausanne. Pour lui, Le Conseil d'Etat n'a pas suivi les axes principaux mentionnés dans les documents suivants « Nouveau MCBA-Halle CFF aux locomotives, procédure de choix d'un site, dossier de candidature, commune de Lausanne », mais également, pour la dernière citation, d'une note concernant le recensement architecturale du patrimoine bâti : il s'agit de la note 2 « l'édifice est d'importance régionale et devrait lui aussi être conservé tant dans sa substance que dans sa forme. L'étude archéologique préalable et la recherche d'archives sont ordonnées seulement si l'analyse d'opportunités le préconise. Préalable au classement comme monument historique, « l'inscription à l'inventaire est systématique pour les bâtiments recensés en note 1 et 2 ».

Un autre membre de la commission informe que le bureau d'ingénieurs dans lequel il travaille est mandataire de l'étude de prolongement des quais de la gare de Lausanne, et de l'étude des flux des voyageurs en gare de Lausanne. Pour lui, la gestion des flux des personnes, du trafic ferroviaire et routier dépasse le cadre communal. Madame la Conseillère d'Etat donne un élément supplémentaire à la discussion : la transaction juridique et financière, pour l'acquisition du site, est conduite entre les CFF et la Ville de Lausanne. Le règlement ne sera pas effectué en espèces mais en un transfert de terrains entre la Ville et les CFF. Cela concernera principalement des terrains se situant à Malley.

Une 3^{ème} commissaire se déclare satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat. Par rapport au postulat Amarelle, elle signale qu'il était question dans ce postulat de la muséographie et de la synthèse détaillée des projets des autres musées sis à Rumine : un rapport intermédiaire devait être produit en 2010. Madame la Conseillère d'Etat répond qu'il y a effectivement eu en

¹ Après vérification auprès du juriste du DFJC, Monsieur Zürcher, l'EMPD soumis au Grand Conseil portera sur l'octroi d'un crédit d'ouvrage relatif à des dépenses considérées comme nouvelles, et non à des dépenses liées au sens de l'article 84 al. 2 lettre b de la Constitution du canton de Vaud.

2010 un rapport intermédiaire. Actuellement, il y cinq musées en plus de la bibliothèque dans le Palais de Rumine. Avec le départ programmé du Musée des Beaux-Arts, les quatre autres institutions et la bibliothèque pourront se déployer davantage dans le bâtiment de Rumine.

Après cette brève discussion générale, il est proposé d'examiner ce rapport page par page. L'examen page par page n'appelant pas de remarques particulières de la part des membres de la commission, le Président rapporteur propose de passer aux votes.

Au vote, la commission accepte avec 8 oui et 1 abstention de recommander au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat sur les postulats Jean-Marie Surer et Cesla Amarelle.

Lausanne, le 23 septembre 2011

Le Président rapporteur :
(signé) *Jean-François Cachin*